



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports

Question écrite n° 81654

## Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la question du CDG express. En janvier 2015, un amendement à la « loi Macron » a autorisé le Gouvernement à légiférer par ordonnance sur le projet du CDG express sans passer par le Parlement. Depuis le débat public initial, qui s'est tenu entre le 25 août 2003 et le 15 décembre 2003, plus de dix ans se sont écoulés dans un contexte urbain et environnemental sujet à de nombreuses mutations. Le tracé de la ligne n'est plus le même que celui de 2003. Le 3 février 2015, M. le secrétaire d'État a rappelé qu'une étude datant de 2010 avait conclu que l'enfouissement des voies conduirait à remettre en cause l'économie générale du projet du fait de son coût trop élevé. Or d'autres études d'impact et de faisabilité ont été menées comme celle de l'APUR en 2009 qui préconisait des solutions alternatives sans remettre en cause les projets d'aménagement et en préservant l'environnement. Il lui demande donc si le Gouvernement entend de nouveau agir de façon unilatérale ou s'il envisage de reconsidérer les pistes de réflexion en organisant notamment un nouveau débat public autour de cette question.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81654

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2015](#), page 4465

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)